

Acte de naissance



Pour une naissance à L'Isle-Adam, la demande peut s'effectuer au service Etat Civil de la mairie, par courrier, ou par internet en remplissant le formulaire de demande d'acte en ligne.

À qui s'adresser ?

- A la mairie du lieu de naissance
- Pour les Français nés à l'étranger : au Service central de l'État civil du ministère des Affaires étrangères - 11 rue de la Maison Blanche - 44941 Nantes cedex 09

Qui peut faire la demande ?

- La personne concernée par l'acte s'il est majeur, son représentant légal, son conjoint
- Ses ascendants ou descendants
- Certains professionnels lorsqu'un texte les y autorise (avocat, notaire...)

Liens utiles

[Demande d'acte en ligne](#)

[En savoir plus sur la demande d'acte de naissance sur Service-Public.fr](#)